

| |
|------------------|
| DÉPARTEMENT |
| SEINE - MARITIME |
| CANTON |
| EU |
| COMMUNE |
| EU |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/556/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
En raison des coulées de boue liée aux conditions climatiques, la route du Petit Fond devra être fermée à la circulation.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

Cet Arrêté annule et remplace l'arrêté N° 2024/548/AR/8.3

- Article 1^{er} :** Du Jeudi 28 novembre 2024 au Dimanche 15 décembre 2024 inclus.
- La rue du Petit Fond sera barrée à la circulation du N°16 jusqu'à l'intersection de la Route de Saint-Pierre-en-Val.
- Article 2 :**
- La route du Petit Fond sera barrée à la circulation de l'intersection de la rue du Triolet jusqu'au N°16, à l'exception des riverains, de la Poste et des services de livraisons.
 - La rue du Petit fond sera à double sens.
- Article 3 :**
- Une signalisation sera mise en place par les Services Techniques.
- Article 4 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le deux décembre deux mil vingt-quatre.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

